



Défense et lutte contre le terrorisme

LE TOGO VA DÉBROUSSER 430 MILLIARDS FCFA D'ICI À 2025

Page 4

N° 773 du 06 juillet 2022

Prix 250 F cfa

LE MESSAGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicité

Site: www.lemessenger-actu.com

COMPRENDRE LE DOB AVEC LE MINISTRE SANI YAYA Page 5



Fin de la campagne de recensement des Togolais de l'étranger Page 3

PLACE DÉSORMAIS AUX TRAVAUX DE TRAITEMENT DES DONNÉES ET DE PRÉPARATION DES RÉSULTATS

RECENSEMENT DES TOGOLAIS DE L'EXTÉRIEUR
SUPPORT / HELPDESK (+228) 91318910

"Pour une connaissance quantitative et qualitative des Togolais de l'étranger."

TOGO : IB BANK TOGO AUX CÔTÉS DES PME/PMI GRÂCE À UN FONDS DE GARANTIE NÉGOCIÉ PAR LE CNP-TOGO Page 2



Décentralisation- projets d'investissement et d'adressage



Payadowa BoukpeSSI, ministre de l'Administration territoriale...

DÉSORMAIS SOUMIS À UN AVIS...

Page 3

Souscris à ton Forfait Net et tente de gagner

1.000.000F

et plein d'autres cadeaux!

4G+ *909*2#

Souscris à un forfait net d'au moins 250F pour être éligible au tirage. Jeu valable jusqu'au 15 juillet 2022.

Avancer. Pour vous. Pour tous.

909



NET GAGNANT



Parlement de la CEDEAO

LES RIDEAUX SONT TOMBÉS SUR LES TRAVAUX DE LA 1ÈRE SESSION ORDINAIRE 2022

Tous les Actes additionnels soumis par la commission de la CEDEAO ont reçu avis favorable des parlementaires en vue de leur adoption par le Conseil des ministres et la Conférence des Chefs d'Etats et de gouvernements de l'espace communautaire. Ils ont aussi adopté les rapports des commissions permanentes, des commissions mixtes, des commissions ad hoc et des rapports de mission d'information parlementaires et pris une résolution de soutien aux Chefs d'Etats dans leur lutte contre le terrorisme et la famine dans la sous-région.



Abuja, le 28/6/2022, Par Essoham TEOU-TEOU

Commencés depuis le 09 juin 2022, à Abuja au Nigéria, les travaux de la 1ère session ordinaire au titre de l'année en cours du parlement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ont pris fin le 27 juin 2022 avec quelques d'avance sur le programme.

Cette session a statué sur plusieurs saisines de la part de la Commission de la CEDEAO. Il s'agit du projet d'Acte additionnel relatif à l'harmonisation des normes et des procédures de contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de mar-

chandises dans les Etats membres de la communauté, adopté en 2012 et correspondant au règlement n°14 de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, UEMOA adopté lui en 2005. Cet Acte vise entre autres, la nécessité de disposer d'un texte unique sur le contrôle de la charge à l'essieu applicable à tous les Etats membres de la CEDEAO et de l'UEMOA, l'augmentation des amendes et l'harmonisation des normes de conception des routes et des ponts en Afrique de l'ouest. Le projet d'Acte additionnel relatif à la création et des règles du fonds communautaire de facilitation de la coopération transfrontalière. En 2006, les Chefs d'Etats et de gouvernement avaient pris la décision relative à

l'adoption du concept « pays-frontière » et le développement de la coopération transfrontalière dans l'espace CEDEAO. Le fonds donc vise à renforcer la coopération transfrontalière et susciter les actions conjointes de planification et de développement ; appuyer les actions en matière de gestion de la migration, la libre circulation et la sécurité régionale ; soutenir la mise en œuvre des initiatives de développement socioéconomique / les projets de développement des communautés.

Le projet de règlement portant adoption de la norme harmonisée relative aux Bouillons et Consommés et celui relatif au règlement de la charte des Micro, Petites et Moyennes Entreprises

de la CEDEAO. Le premier règlement vise, à promouvoir l'établissement des normes, procédures et mesures d'évaluation de la conformité et à réduire les obstacles techniques au commerce et à encourager les échanges intra-régionaux et internationaux tout en favorisant l'industrialisation de la communauté et en s'assurant de la santé et sécurité des populations de la région. Le second vise à assurer une croissance économique durable et inclusive, qui constitue un objectif à long terme au sein de la communauté. Enfin le projet d'Acte additionnel portant sur la classification des matières et des modes de prise de décisions par les instances statutaires de la CEDEAO. Il a pour objet de classer les matières d'intérêt de la communauté selon les modes de décision à l'unanimité, la majorité des 2/3 ou par consensus. Une fois adopté il constitue un moyen d'action pour les Chefs d'Etats et de gouvernement et par extension aux autres organes de prise de décisions au sein de la CEDEAO.

Tous ces actes additionnels, s'intégrant dans la vision 2050 de la CEDEAO, ont reçu l'avis favorable des parlementaires pour leur adoption par le Conseil des ministres et la Conférence des Chefs d'Etats et de gouvernement de la sous-région.

En outre, le parlement a adopté une résolution, lue par la 3ème vice-présidente l'honorable Ibrahima Mémounatou. A travers cette résolution, le Parlement communautaire soutient les Chefs d'Etats et de gouvernement de la CEDEAO dans leur stratégie

de lutte contre le terrorisme et la famine qui se profile à l'horizon dans l'espace communautaire.

Il y a lieu de relever que toutes les activités inscrites au programme de cette session ont été exécutées. Au moment de laisser tomber les rideaux sur cette session, le premier vice-président du Parlement, l'honorable Ahmed Idris Wase, a exprimé sa satisfaction de voir cette session atteindre les objectifs qui lui étaient assignés à savoir : examiner et adopter le Rapport de la première session extraordinaire de l'année 2022, les rapports pays, des commissions permanentes, des commissions mixtes et des commissions ad hoc sans oublier les séances interactives entre les parlementaires et les organisations de la société civile, des institutions et des acteurs des secteurs public et privé. "Je suis fier du travail qui a été abattu par les députés du Parlement, particulièrement lors des débats techniques, et qui a permis au Parlement de donner un avis consultatif sur les projets d'Actes additionnels soumis par la Commission de la CEDEAO, lesquels couvraient plusieurs domaines" a déclaré le 1er vice-président du Parlement de la CEDEAO.

Il a félicité tous ceux qui ont contribué à la réussite des travaux de cette session. Pour l'honorable Wase, en tant que députés, "notre responsabilité principale est de représenter les peuples et d'œuvrer à la transformation de notre Communauté en une sous-région auto-suffisante, viable, prospère et paisible". "Nous devons reprendre le contrôle de nos vies et du destin de notre région" a-t-il, enfin, conseillé. Rappelons que le parlement de la CEDEAO est composé de 115 députés issus des 15 parlements des 15 pays membres de la CEDEAO.

ETT

TOGO : IB BANK TOGO AUX CÔTÉS DES PME/PMI GRÂCE À UN FONDS DE GARANTIE NÉGOCIÉ PAR LE CNP-TOGO

Un partenariat entre International Business Bank (d'IB Bank) et le Conseil national du patronat (CNP) Togo a été signé le vendredi 1er juillet au siège d'IB Bank à Lomé actionnant ainsi une garantie de 50 milliards FCFA du Fonds de solidarité africain (FSA). Il s'agit à travers ce partenariat de permettre à IB Bank Togo de financer avec plus de souplesse les PME/PMI du Togo.

Le Président du CNP Laurent Tamagnon relève que la première des choses, que les banques demandent aux structures qui demandent du crédit, c'est la garantie, or les petites et moyennes entreprises sont, selon lui, ces institutions qui sont les

moins nanties et qui peinent à trouver cette garantie. Le patronat s'est donné donc comme cheval de bataille l'accès au crédit des PME/PMI. C'est ainsi que dans leur recherche ils sont tombés sur le FSA avec lequel le patronat a signé un protocole d'entente, indique Laurent Tamagnon.

Le FSA, a mis dans leur portefeuille 50 milliards de garantie à activer dans les banques avec accord de ces dernières.

« IB Bank Togo a marqué sa disponibilité qui est matérialisée par le protocole s'accord signé qui définit les modalités suivant lesquelles les PME/PMI du Togo vont faire usage de cette garantie »,



précise le président du CNP-Togo.

Le Directeur Général d'IB Bank les PME/PMI, Nabil Tahari explique, pour sa part, que cette ga-

rantie va leur permettre de réduire au maximum la prise de risque.

«Nous, en tant qu'établissement de crédit, on va essayer de ré-

duire au maximum la prise de risque. Et c'est tout l'intérêt de ce mécanisme avec le CNP-Togo et surtout la contre-garantie FSA. Elle va couvrir une grande partie de cette prise de risque », a indiqué Nabil Tahari.

Les PME/PMI constituent 90 % du tissu économique du Togo. Sur 123 500 entreprises immatriculées à la date d'aujourd'hui, il y en a 113 000 qui sont des PME et qui ont un chiffre d'affaires de moins de 60 millions.

Le Fonds africain de solidarité (FSA) a pour mission de participer au développement économique et à la lutte contre la pauvreté dans ses Etats membres en facilitant le financement des projets d'investissement.

Décentralisation- projets d'investissement et d'adressage

DÉSORMAIS SOUMIS À UN AVIS...

L'assemblée nationale a voté le jeudi 30 juin 2022, la modification de la loi sur la décentralisation et les libertés locales et celles portant attributions et fonctionnement du District Autonome du Grand Lomé (DAGL). Ce qui frappe dans cette modification est bien sûr les rapports qui doivent exister entre l'Etat et les collectivités territoriales et les compétences des communes. Et désormais, pour ce qui concerne les projets d'investissement et d'adressage, un avis préalable conforme sur les projets s'avèrent indispensable voire incontournable. Une modification qui va régler le différend qui semble profiler à l'horizon entre le ministre de l'administration territoriale et le maire du Golfe 4.

En effet, tout a commencé à la veille de la fête de l'indépendance du Togo, le 27 avril 2022, avec la décision du conseil municipal de la commune du Golfe 4 qui avait adopté la dénomination de certaines artères de son ressort territorial dont le boulevard du 13 janvier qui devrait désormais porter le nom du Père de l'indépendance du Togo, Sylvanus Olympio. Une démarche qui a fait réagir le ministre de l'administration territoriale par une note.

« L'adressage des voies prévu dans la loi relative à la décentralisation et aux libertés locales, ne peut se faire que, conformément au cadre général pour l'exercice de cette compétence, qui fera l'objet d'un décret d'application comme le stipule l'article 385 de ladite loi », écrit le ministre qui rajoute ce : « toute initiative prise en la matière sans attendre ledit

décret est nulle et de nul effet ». Comme une réponse du berger à la bergère, le Maire du Golfe 4 Jean-Pierre Fabre qui dit se baser sur l'article 82, de la loi sur la décentralisation rétorque au ministre estimant qu'il confond les rôles de contrôle de légalité avec celle de subordination.

« L'adressage des rues est de la compétence propre des mairies. C'est grâce à cette compétence propre que nous procédons à l'adressage... », avait indiqué Jean-Pierre Fabre devant la presse qui voulait aller même plus loin en optant pour le recours à un juge administratif pour trancher. Ainsi le conseil municipal de la commune du Golfe 4 a pris la décision lors d'un vote de rebaptiser certaines rues, une centaine, relevant de sa compétence territoriale. De plus le Maire du Golfe 4 est passé à une autre étape depuis le 30 juin der-

nier au moment où les députés étaient en salle pour la modification de la loi sur la décentralisation. Il a décidé de retirer la gestion des marchés du Golfe 4 à l'EPAM. Ainsi pour lui, désormais les marchés qui sont sur son territoire seront gérés directement par ses services. Une décision qui va en contradiction avec la modification intervenue à l'assemblée nationale le même jour.

D'après l'article 66-1, texte nouveau qui est voté, « dans le cadre des compétences partagées entre l'Etat et les collectivités territoriales, toutes initiatives de projet d'investissement ou d'adressage d'une collectivité territoriale, nécessitent préalablement la saisine, par le chef de l'exécutif de cette collectivité territoriale, après l'autorisation de son conseil, du membre du gouvernement en charge du secteur pour obtenir son avis conforme sur le projet,



au regard des projets d'actions du gouvernement prévus dans ledit secteur dans cette collectivité territoriale, en vue de garantir la cohérence de ce projet avec les priorités gouvernementales ».

« Ce vote que l'Assemblée nationale vient de faire concerne des réformes très importantes qui concernent les conditions d'exécution des compétences partagées entre l'Etat et les collectivités territoriales. Ces réformes concernent l'adressage des voies, la durée des sessions des conseils des collectivités territoriales de même que la création des groupes d'élus au sein

des conseils municipaux et régionaux. En ce qui concerne le District Autonome du Grand Lomé, les réformes concernent l'extension de ses compétences comme l'adressage ainsi que d'autres compétences. La mise en œuvre de ces nouveaux textes nous permettra de clarifier certaines dispositions et permettront que la décentralisation soit mieux comprise et qu'elle soit plus renforcée », a déclaré Payadowa Boukpassi, ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et du Développement des territoires.

La rédaction

Fin de la campagne de recensement des Togolais de l'étranger

PLACE DÉSORMAIS AUX TRAVAUX DE TRAITEMENT DES DONNÉES ET DE PRÉPARATION DES RÉSULTATS

La campagne de recensement des Togolais de l'étranger a pris fin le 30 juin 2022. Dans un communiqué relayant les contours de cette campagne, le ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration régionale et des Togolais de l'Extérieur initiateur de cette campagne, a tenu à indi-

quer le bienfondé d'une telle campagne pour le pays mais aussi pour les recensés eux-mêmes. C'est pour identifier les Togolais vivant hors des frontières nationales, de mieux connaître leur répartition géographique à travers le monde, de doter le Togo d'une base de données fiable et perfor-

mante permettant de valoriser les compétences, les expertises et les richesses de la diaspora togolaise en vue de transformer ces actifs démographiques stratégiques en dividende économique et social, que le gouvernement togolais, à travers le Ministère des Affaires étrangères, de l'intégration régio-



nale et des Togolais de l'extérieur, a lancé une telle opération. La première phase étant terminée, il sera désormais question le 30 juin 2022, les équipes techniques vont procéder aux travaux

de traitement des données et de préparation des résultats devant permettre de faire le bilan de ce premier recensement des Togolais de l'extérieur.

VOICI L'INTÉGRALITÉ DU COMMUNIQUÉ

Fin de la première Campagne de recensement des Togolais de l'extérieur (30 juin 2022)

1. Afin d'identifier les Togolais vivant hors des frontières nationales, de mieux connaître leur répartition géographique à travers le monde, de doter le Togo d'une base de données fiable et performante permettant de valoriser les compétences, les expertises et les richesses de la diaspora togolaise en vue de transformer ces actifs démographiques stratégiques en dividende économique et social, le Gouvernement, à travers le Ministère des Affaires étrangères, de l'intégration régionale et des Togolais de l'extérieur, a lancé depuis le 08 mars 2022, le premier recensement des Togolais vivant à l'étranger.

• En amont de la campagne de recensement, le gouvernement, à travers des missions de terrains réalisées en Afrique (Côte d'Ivoire Gabon, Mali et Niger), en Europe (Allemagne, BENELUX, France, Italie) et aux USA, a tenu à mobiliser, sensibiliser et impliquer l'ensemble des parties prenantes notamment les missions diplomatiques et postes consulaires, les Délégués pays du Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur, les associations et autres regroupements des Togolais de la diaspora ainsi que les leaders d'opinions togolais basés à l'étranger.

• Ces rencontres et travaux au plus près de la diaspora ont permis de renforcer la plateforme digitale de recensement mais aussi de proposer un helpdesk via WhatsApp ou Télégram et un mécanisme de recenseurs agréés désignés dans les pays de résidence pour assister les Togolais de l'extérieur non familiers à internet ou désireux de se faire aider.

• Ces actions préparatoires se terminent par une phase pilote organisée afin de tester les fonctionnalités de l'outil digital et de préparer le lancement de la campagne de recensement en prenant en compte les propositions des parties prenantes.

• Dans cette approche inclusive de la démarche et prenant en compte les demandes des principaux acteurs du processus, la campagne du recensement initialement prévue pour finir le 07 juin a été prorogée au 30 juin 2022.

• Cette prorogation a été annoncée lors d'un point de presse portant sur le thème : « recensement des Togolais de l'extérieur et contributions de la diaspora au développement national », organisé le 07 juin 2022 à la

Maison de la Diaspora afin de présenter la campagne « Depuis le Togo, je fais recenser un Togolais de la diaspora », visant à exhorter nos compatriotes vivant sur le territoire national à relayer les informations sur le recensement auprès de leurs parents ou amis, Togolais de l'extérieur, afin qu'ils puissent se faire recenser.

• L'ensemble du processus d'identification des Togolais de la diaspora s'étale sur une durée globale de quatorze mois dont neuf mois de préparation (conception de l'outil, missions de terrain et de concertation avec les parties prenantes, phase pilote) et cinq mois de mise en œuvre du recensement et de production des résultats (campagne de communication, mobilisation de la diaspora, collecte et traitement des données et analyse des résultats).

• Arrivant au terme du processus de recensement ce jeudi 30 juin 2022, les équipes techniques vont procéder aux travaux de traitement des données et de préparation des résultats devant permettre de faire le bilan de ce premier recensement des Togolais de l'extérieur.

Fait à Lomé, le 30 juin 2022

Défense et lutte contre le terrorisme

LE TOGO VA DÉBROUSSER 430 MILLIARDS FCFA D'ICI À 2025

Le terrorisme grandissant dans le G5 Sahel fait plusieurs victimes. Au Togo, la région des savanes constitue une zone sensible d'infiltration des terroristes dans le pays. Alors le gouvernement a décidé de renforcer sa sécurité dans l'optique de mieux protéger ses populations. Cette décision intervient suite à l'attaque meurtrière de Kpekpa-kandi en mai 2022.

Depuis le 13 juin 2022, le gouvernement a instauré l'état d'urgence sécuritaire dans la région des Savanes (extrême Nord du pays, région frontalière avec le Burkina-Faso) le 13 juin 2022. En effet pour un Togo qui est en pleine dynamique d'émergence sur tous les plans conformément à la feuille gouvernementale 2020-2025, il est primordial d'avoir un climat favorable. C'est dans cette optique que le gouvernement togolais a prévu le 30 juin 2022, d'importants investissements pour le renforcer la sécurité face à la menace djihadiste qui descend vers la côte.

Investir pour renforcer la sécurité

Au total, 429,5 milliards FCFA ont été consacrés à la défense sur les trois prochaines années. Ceci afin de mieux faire face aux menaces terroristes au Togo. Un budget adopté à l'unanimité par les députés togolais le jeudi 30 juin 2022, après examen du Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle (DPBEP) 2023-2025. En effet, ce document

donne une place de choix aux dépenses de défense et de sécurité, et prévoit d'importants investissements dans lesdits secteurs.

Pour l'exécutif togolais, de nouvelles orientations « amènent à recentrer davantage les efforts du gouvernement sur la poursuite de la couverture des dépenses sociales et sécuritaires face aux menaces terroristes qui pèsent sur le pays ». Cette démarche est en droite ligne avec la « mise en œuvre de la loi de programmation militaire ».

Précisément, 183,4 milliards FCFA seront ainsi investis dès 2023, puis 107,6 milliards FCFA l'année suivante (2024) et enfin 138,5 milliards FCFA en 2025. En part relative, ces lignes budgétaires annuelles représentent respectivement 12,3% des dépenses globales du gouvernement pour 2023, 8,1% pour 2024. En 2025, Lomé s'attend à y injecter 9,7% de ses dépenses.

Repenser le système de défense sécuritaire

Dans le souci d'adapter l'outil de défense nationale aux mutations sécuritaires sous-régionales, na-



tionales et aux contingences nouvelles, l'Etat togolais envisage de nouveaux dispositifs sécuritaires. Précisément, il s'agira désormais du renforcement des équipements des Forces armées togolaises (FAT). Également, de la mise en place d'une nouvelle Unité des forces spéciales et d'un Groupe d'intervention léger antiterroriste. Ce groupe qui servira de bouclier sera doté d'équipements modernes et sophistiqués.

Ainsi, est-il prévu entre autres, l'acquisition d'une quinzaine de chars de combat légers. D'une vingtaine de véhicules blindés de transport des troupes, de 127 véhicules tactiques légers, 7 porte-engins, 4 véhicules légers de commandement, 19 véhicules légers de reconnaissance et de liaison, 20 embarquements motorisés et 59 véhicules de transport logistique.

A l'horizon 2025, les efforts financiers devraient contribuer à

faire passer les effectifs de l'armée de 17 773 hommes fin 2020 à 22 020. D'ailleurs, en mars, une première vague de 897 jeunes militaires rejoint les rangs des FAT. Ils seront dotés d'équipements modernes supplémentaires. Les enveloppes budgétaires annoncées pour la sécurité atteignent des niveaux jamais égalés.

Source : www.linvestigateurafricain.com

Le tire modifié

Levée de sanctions contre le Mali

LE RÔLE JOUÉ PAR L'ASSOCIATION DES MÉDIATEURS DES PAYS DE L'UEMOA

Chez le président de la transition malienne, colonel Assimi Goita au palais de Koulouba le samedi 2 juillet 2022, une délégation de l'Association des Médiateurs des Pays membres de l'UEMOA (AMP-UEMOA), conduite par sa présidente Mme Awa Nana-Daboya a exprimé son soutien et sa solidarité au peuple malien, confronté aux conséquences très éprouvante des sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA (sanctions finalement levées ce dimanche 3 juillet ndlr).

Introduite par le Médiateur de la République du Mali, Mme Aminata Sanogo, la délégation, à la veille du sommet décisif de la CEDEAO du 3 juillet 2022, à Accra, a clairement signifié avoir exhorté les chefs d'État de la communauté sous-régionale, à travailler dans le sens de la levée des sanctions à l'encontre du Mali et du Burkina Faso.

« Si nous ne réagissons pas, nous ne savons pas quels seront les prochains pays cibles et même quelles conséquences à court et long terme que les États subiront. Quand on pense que la CEDEAO et l'UEMOA ont pour textes fondateurs, la défense, la protection des droits et intérêts des citoyens de la communauté,

nous ne comprenons pas le sens de ces sanctions. Nous sommes là pour traduire notre solidarité et dire que dans notre rôle de Médiateur, nous sommes œuvrons pour la défense des droits des citoyens, partout où ils vivent sur notre espace communautaire », a plaidé Mme Awa Nana-Daboya, au sortir des échanges avec le Col. Goita.

Selon l'AMP-UEMOA, les libertés d'aller et venir, les droits économiques et sociaux sont les biens les plus précieux. Ils constituent les premières marches pour monter sur le podium de la démocratie véritable. Les Médiateurs de l'espace UEMOA ne sauraient être indifférents quand il advient que des millions et des millions de citoyens d'un ou de



plusieurs pays, se trouvent priver de leurs droits fondamentaux. Ainsi, en référence aux textes fondamentaux internationaux,

l'AMP-UEMOA s'active inlassablement à la consolidation de l'Etat de droit, à la bonne gouvernance, à la promotion d'une paix

durable et à la cohésion sociale dans l'espace sous-régional.

Source : www.lenouveaureporter.com

COMPRENDRE LE DOB AVEC LE MINISTRE SANI YAYA

Bonjour monsieur le ministre

Bonjour et merci pour l'occasion que vous me donnez de pouvoir élaborer sur le Débat d'Orientation Budgétaire

Pour commencer Monsieur le Ministre qu'est-ce que le DOB, le Débat d'Orientation Budgétaire ?

Le DOB est un exercice de dialogue entre le peuple représenté par l'assemblée nationale et le gouvernement. Ce débat d'orientation budgétaire se tient sur la base d'un document. Le DPBEP, le document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle. Et donc c'est l'occasion qui est offerte dans un souci de gouvernance inclusive, participative au peuple, représenté par les députés à l'assemblée nationale de pouvoir donner leur avis sur l'orientation que le gouvernement veut donner en ce qui concerne la programmation budgétaire sur une période de 3 ans.

Il est vrai que son nom peut être indicatif, mais que contient réellement ce document de programmation ?

Le DPBEP contient justement les principales recettes en nature et en montant, notamment les recettes fiscales, non fiscales, les ressources de trésorerie qui servent à financer les dépenses par leur nature mais suivant aussi les programmes, puisque c'est désormais un budget programme. Et donc quand le document a été élaboré ce document, il est soumis à l'assemblée nationale pour un débat d'orientation budgétaire, et l'assemblée analyse d'abord, décortique le document que le gouvernement lui a soumis, fait ses observations, donne ses avis, fait des re-



commandations que le gouvernement prendra en compte dans le cadre de l'élaboration de la loi des finances.

Avant de décrire les principaux axes arrêtés à l'issue du dernier DOB, dites-nous monsieur le ministre dans quel créneau temporel doit se tenir le débat d'orientation budgétaire ?

La loi organique portant loi de finances adoptée en juin 2014 prévoit que le débat d'orientation budgétaire se fasse au plus tard à la fin du deuxième trimestre de l'année précédant l'année budgétaire. Les principaux axes qui ressortent du document de programmation budgétaire économique pluriannuelle, c'est des axes qui sont alignés sur la feuille de route ; d'abord l'harmonie sociale, la paix, la sécurité, la croissance économique, les moteurs économique, la production et la modernisation de l'Etat. Pour 2023 par exemple, nous avons la part de 51% du budget qui est consacrée à renforcer l'inclusion et l'harmonie sociale et garantir la paix, et en ce qui concerne l'axe 2 qui est donc de dynamiser l'économie en s'appuyant sur ses forces, notamment les secteurs producteurs, il y a une part de 33,25% du budget qui sera consacrée ; et en ce qui concerne l'axe 3 qui consiste à moderniser notre pays, une part de 15, 73% qui lui est consacrée.

Nous retenons que plus de la moitié de la projection budgétaire est consacrée au social. Quels sont les éléments qui motivent cette orientation ?

Nous sommes dans une période où l'inflation est un défi pour le monde entier en raison de multiples chocs que l'économie mondiale a subi, d'abord la covid, ensuite la guerre en Ukraine. Donc le gouvernement essaie de répondre à ce défi. Les mesures ont été prises pour atténuer un temps soit peu l'impact de cette inflation sur la vie, le quotidien des citoyens.

Quelles doivent être maintenant les prochaines étapes ?

La prochaine étape, ça sera l'élaboration du budget. Mais avant l'élaboration du budget lui-même, il y aura ce qu'on appelle la lettre de cadrage. Comme nous avons soumis le DPBEP au débat d'orientation budgétaire à l'assemblée, nous allons maintenant tenir compte pour affiner et présenter ce qu'on appelle une lettre de cadre macro budgétaire. Et cette lettre, elle affecte les ressources qui sont prévues, elle les affecte d'ores et déjà par axe, par secteur, par ministère et institution conformément au DPBEP.

Monsieur le ministre je vous remercie
Merci

Transcrit par la rédaction de LE MESSAGER

PHARMACIES DE GARDE PÉRIODE DU 04 AU 11 JUILLET 2022

HANOUCOPE

Avenue de la Nouvelle Marche, Immeuble Radio Kanal FM
22 21 01 15. 96 80 09 26

SANTE

Près de NOPATO
70 44 91 37

STE RITA

Rue avée, Doulassamé - Face Hôtel SANA
96 80 09 70
90 05 09 74

BIOVA

Bd. Houphët-Boigny
22 34 50 93
70 23 19 23

CHÂTEAU-D'EAU

Près Château d'eau de BE
22 21 57 51
96 80 08 88

HORIZON

165, Bd du 13 janvier Nyékonakpoè. Face Sapeurs-Pompiers à côté de l'immeuble A.AC.
22 20 42 42
90 56 52 56

HOPITAL

Face Hôpital CHU-T0koin
22 20 08 08

CAMPUS

Adéwi
22 21 56 32
93 38 08 84

ST PAUL

Bd. Jean Paul II
22 61 85 08

LE JOURDAIN

Boulevard Léopold Sédar SENGHOR, face au CEG Tokoin Wuiti
22 61 56 14
92 38 30 50

HEDZRANAWÉ

Marché HEDZRANAWÉ
22 26 49 61

KOUÉSSAN

En face du stade de Kégué
96 80 10 01
90 50 48 12

KLOKPE

Derrière la Foire Togo 2000
96 80 10 03
90 53 60 52

J-MIMSHAK

Rue Tchamba 964, à 50m de la base de Satom Hountigomé
22 60 30 50
92 24 42 70

MAWULE

Bè-Kpota Anc. Pharmacie du Rond Point Gakpoto
70 45 91 86

MAELYS

1688, Bd Malfakassa - Kpota en Face de NETADI
22 27 60 19
70 44 86 79

BETHEL

Rte d'Adidogomé
22 25 23 70
91 86 29 87

DES ECOLES

Face Lycée Technique Adidogomé et près du CEG, Route de Kpalimé
22 51 75 75
96 80 09 14

HOSANNA

Carrefour Sagbado-Sémékonago, en face de la station service SANOL
97 77 69 59
92 53 50 00

MAGNIFICAT

Aflao Sagbado Yokoè, Rue de la Pampa à 100 m du Palais Royal de Yokoè
70 44 51 59
93 29 07 37

EL-NISSI

Rte Lomé-Kpalimé, carrefour Apédokoè-Gbomamé à 200 m de la station total d'Apédokoè
99 73 39 32
70 17 97 08

EL-SHADAI

Face Ecole Théologie ESTAO
22 51 44 25
96 80 09 10

MATHILDA

Route PATASSE - Lomé an - ODEF
22 51 15 34

ENOULI

Station d'Agbalépédogan
22 25 90 68

LE GALIEN

Rue Pavée d'Adidoadin
22 51 71 71
96 80 09 21

DES ROSES

Quartier Vakpossito, en face de l'entrée de l'Union
70 42 37 72

VOLONTAS DEI

Quartier Avédji, Carrefour "SUN CITY", face à l'ancien bar Sun City
70 42 23 60
91 49 54 48

BETANIA

Rue Sito, Totsi-Glenkomé non loin de la salle des Témoins de Jéhovah
96 80 10 11
70 43 89 40

EL-SHAMMAH

Sise à Amadahomé à côté de la Maison des Jeunes
70 43 25 85

NOTRE DAME DE LOURDES

Agoè Anomé, carrefour "Deux lions" près de l'église des Assemblées de Dieu
22 55 19 64
96 80 10 19

TCHEP'SON

Face Terminal du Sahel Togblékopé
70 42 94 41
96 90 04 64

LA GRÂCE

Près de l'Auberge Sahara avant la Station SUN AGIP Agoè
22 25 91 65
90 56 16 81

EMMAÛS

Sur la route de Mission Tové à côté du bar Solidarité
70 40 25 40
96 80 09 12

A DIEU LA GLOIRE

A 200m du marché de Légbassito, sur le grand contournement, voie de Madikpéto
93 26 36 00

ABRAHAM

Agoè-Logooé Kossigan
22 50 10 00
92 25 99 83

DENIS

Agoe Kové, Carrefour Kpogli
93 08 46 40
70 12 35 85

REGINA PACIS

Adétikopé, Rte National N°1 près du bar Sous l'Antenne
70 45 98 58
99 83 90 83

ZOSSIME

Zossimé, sur la route de Sanguéra près du marché de Zossimé
99 99 80 75
70 46 26 64

ST PHILIPPE

Sanguéra, Route Lomé Kpalimé près de la Station service OANDO
90 67 33 24
99 99 80 04

NELLY'S

Klémé Agbokpanou, non loin du château d'eau, sur la voie de Ségbé à Sanguéra
92 01 11 00
99 90 90 80

VERSEAU

Près de la maison Bateau Baguida
22 27 34 53
92 05 23 49

DE L'EDEN

Route d'Aného, face Cité Baguida
70 42 13 98

RDS souhaite une Prompte guérison aux patients.

Pour vos annonces et publicités, contactez-nous au 90 26 15 54

Le Messenger, Votre journal préféré dans les kiosques tous les mercredis

Récépissé N° 259 / 21/ 12 / 04 / HAAC
Maison de la presse, casier N° 61

Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma
Contact: 90 04 71 59
E-mail: tchaboremessenger@yahoo.fr



Souscris à ton Forfait Net
et tente de gagner

1.000.000F
et plein d'autres cadeaux!



**NET
GAGNANT**

***909*2#**

4G+

Souscris à un forfait net d'au moins 350F pour être éligible au tirage
Jeu valable jusqu'au 15 juillet 2022

Avancer. Pour vous. Pour tous. togocom.tg   



LE PRÉSIDENT CNP-TOGO, LAURENT TAMEGNON, ADMIRATIF DU COMPLEXE SCOLAIRE AUGUSTE LE GRAND

Le Président du CNP-Togo Laurent Tamegnon a exprimé toute son admiration envers l'Ecole Privée Laïque Auguste Le Grand le vendredi 1er juillet lors d'une cérémonie de remise de prix aux meilleurs élèves dudit établissement.

Le complexe scolaire a obtenu les résultats satisfaisants cette année académique 2021-2022 notamment 100% au CEPD et au BEPC.

Et c'est pour encourager et féliciter le travail des acteurs de cette école qu'une délégation du CNP-Togo conduite par son président Laurent Tamegnon s'est rendue dans ledit complexe, afin de récompenser les meilleurs élèves de l'établissement. Ainsi, après les mots, Laurent Tamegnon a remis un lot de cahiers et de



documents pour l'établissement et les professeurs.

Le Président du CNP-Togo a exprimé toute son admiration pour l'établissement.

« Vous avez forcé notre admiration, nous étions venus parce qu'il y a eu 100% au CEPD et au

BEPC mais au-delà, ce que nous venons de voir est immense et formidable. Vous avez repris toutes les bonnes habitudes que nous avons connues il y a de cela 50 ans », a indiqué le Président du CNP-Togo qui fait référence à l'enseignement de qualité et à la discipline rigoureuse au sein du

complexe scolaire.

Par ailleurs, le Président du CNP-Togo a fait remarquer que l'établissement intègre parfaitement la feuille de route gouvernementale 2020-2025 en instaurant depuis le Cour élémentaire première année l'enseignement de l'anglais.

« Nous remercions le gouvernement pour tout ce qu'il fait pour maintenir un climat de paix dans le pays. Notre devise c'est, osons l'excellence et nous faisons tout en veillant pour atteindre l'excellence. Et, on ne peut l'atteindre que en mettant de la rigueur dans tout ce que nous faisons », a laissé entendre Auguste DOGBO le fondateur l'Ecole Privée Laïque Auguste Le Grand.

« Un sincère merci au président du CNP-Togo qui s'est déplacé avec des cadeaux venir pour féliciter et encourager les enfants et aussi les enseignants pour le travail abattu », a ajouté le fondateur. Le CNP-Togo assure également la représentation de ses membres et du secteur privé pour les assister en cas de négociation avec les organisations des travailleurs salariés.

AMÉLIORATION DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT DES BANQUES ET DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE

La deuxième réunion ordinaire du Conseil National du Crédit (CNC) au titre de l'année 2022 s'est tenue le vendredi 1er juillet dernier à Lomé. Au cours de cette rencontre, le ministre de l'Economie et des Finances, Sani Yaya a relevé une amélioration continue du portefeuille de crédit des banques et des institutions de microfinance.

« En effet, le taux brut de dégradation du portefeuille de crédit des banques est passé de 16% au 31 mars

2021 à 11% à fin mars 2022. La même tendance est observée au niveau des systèmes financiers décentralisés, avec un taux brut de dégradation du portefeuille qui s'est chiffré à 6% à fin mars 2022, contre 7% un an plus tôt, pour une norme de 3% », a souligné Sani Yaya. Il a invité les banques et les systèmes financiers décentralisés à maintenir cet élan pour accompagner la consolidation de la reprise économique.

Le Togo enregistre aussi une forte hausse des

concours bancaires. Selon le ministre, le montant des nouvelles mises en place de crédits est ressorti à 270 milliards au premier trimestre 2022, en hausse de 39% par rapport au niveau enregistré le même trimestre de 2021. Par contre les crédits octroyés par les systèmes financiers décentralisés aux agents économiques est passé de 37 milliards au premier trimestre 2021 à 50 milliards au premier trimestre 2022.

TYPE D'HABITATION	TARIF ANNUEL
Appartement à trois (03) pièces et plus	8 000 francs CFA
Villa ou concession individuelle	30 000 francs CFA
Etage à un (01) niveau	40 000 francs CFA
Etage à deux (02) niveaux	75 000 francs CFA
Etage à plus de deux (02) niveaux	100 000 francs CFA
Etage sur une superficie supérieure à 600 m ²	100 000 francs CFA

4. COMMENT PAYER LA TAXE D'HABITATION ?

Les personnes qui doivent payer la Taxe d'Habitation sont tenues de souscrire une déclaration sur un imprimé conforme au modèle prescrit par l'Administration fiscale auprès des services des impôts de leur lieu de résidence dans les deux (02) mois de l'entrée de la jouissance desdits locaux.

Le paiement de la Taxe d'Habitation se fait par moitié (à 50%) dans les quinze (15) premiers jours de chaque semestre c'est-à-dire du 1er au 15 janvier pour le premier semestre et du 1er au 15 juillet pour le second.

L'imprimé de déclaration est disponible sur le www.otr.tg

Disons tous OUI à la Taxe d'Habitation pour le développement de nos Collectivités !!!

LA TAXE D'HABITATION

Art CGI et LFP
288 à 297



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

TOUS À L'ÉCOLE

La rentrée sera *light*

Jusqu'à

4 MOIS*
de salaire

Réponse en
24H*

*Offre soumise à conditions



BANK OF AFRICA
BMCE GROUP



www.boatogo.com